

## Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 11 septembre 2020

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Laure Clamens, Thierry Palue et Catherine Villadiou, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Céline Chauveau, Patrice Etienne, Jean-Luc Gauran, Dominique Payer, Marie-Hélène Razafimanantsoa, Richard Tourisseau.

Assistaient en visio-conférence : Christine Trecat, Gilles Ternier.

Excusé : Lionel Pouteau.

### **1°) Adoption du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2°) Désignation d'un secrétaire de séance :**

Stéphanie Bordes est désignée.

### **3°) Complément de l'ordre du jour :**

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points :

- L'étude des scénarios sur la salle de sports ;
- L'acquisition de matériel du Dr Bouchard.

Les deux points sont rajoutés à l'unanimité.

### **4°) Déclaration d'intention d'aliéner :**

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur trois parcelles :

- section D numéros 1420 et 1426 au Hournas d'une superficie de 40 a 59 ca ;
- section D numéros 1423, 1424, 1427 et 1429 au Hournas d'une superficie de 29 a 83 ca ;
- section D numéros 1421 et 1425 au Hournas d'une superficie de 29 a 76 ca.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas l'exercer.

### **5°) Personnels autorisés à effectuer des heures supplémentaires :**

Monsieur le maire indique qu'à la demande du trésorier, il nous faut mettre à jour la liste des emplois amenés à faire des heures supplémentaires.

Sont susceptibles d'être réalisées, en fonction des besoins ou par nécessité de service dans les cadres d'emplois suivants :

- ▶ Cadre d'emploi des agents du service administratif de la mairie
- ▶ Cadre d'emploi des agents du service technique de la mairie
- ▶ Cadre d'emploi du service culturel de la mairie
- ▶ Cadre d'emploi des médecins du Centre municipal de santé

- ▶ Cadre d'emploi du service administratif du Centre municipal de santé
- ▶ Les emplois saisonniers

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6°) Travaux logement communaux :**

Monsieur le maire expose que les fenêtres des logements du 24 place de la Mairie et d'Escalaves doivent être remplacés par des fenêtres en double vitrage dans le cadre de la rénovation énergétique.

De plus, il faut procéder à la mise en accessibilité des salles de bain :

Logement 2 : Avenue du Général de Gaulle – Logement de l'école,

Logement 3 : Appartement 5, N°28 avenue du Faubourg,

Logement 4 : Appartement 4, N°28 avenue du Faubourg,

Logement Escalavès Gite.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Subvention</b>	<b>Montant HT (€)</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Etat</b>	24 083,74€	50%
<b>Région</b>	10 000€	25% plafonné 10 000€
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	14 083,74€	29,2%
<b>TOTAL</b>	48 167,48€	100%

Le conseil adopte, à l'unanimité, le plan présenté.

#### **7°) Situation de la salle de sport :**

Le conseil municipal avait arrêté le montant des travaux et honoraires à hauteur de 1 557 000 € hors taxes. Sur le fondement du plan de financement, 80 % de ce montant est en passe d'être financé par l'Etat (344 513,40 € et 344 513 €), l'Europe (100 000 €), la région Occitanie (211 048 €), le département du Gers (20 000 €). L'Agence Nationale du Sport a été sollicitée pour 225 453,60 €. Ainsi le reste à charge de la commune s'établirait au niveau minimal de 20 %, soit 311 472 €.

L'architecte a présenté un avant-projet sommaire (APS) qui s'élève à 1 752 288,13 € hors taxes, en incluant les dépenses d'assistant de maîtrise d'ouvrage (AMO) (56 000 € ht), et des options pour un montant de 66 586 € ht.

Monsieur le maire interroge le conseil pour examiner les différents scénarios envisageables :

- soit en rester là après la phase APS, ce qui occasionnerait un dédommagement correspondant à 103 200 € ht maximum ;
- soit envisager une opération à hauteur de 1 562 974,49 € ht, réduisant le projet, notamment les vestiaires ;
- soit intégrer quelques options au projet présenté pour une enveloppe de 1 803 874,13 € ht sous réserve d'obtenir un financement complémentaire de la région dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'opération Ambition JOP 2024, représentant 197 471,30 € ht. Dans ce scénario, la part communale resterait de 20 %, à hauteur de 360 774,83 €.

Une discussion s'instaure au terme de laquelle il ressort qu'il n'y aurait pas de surcoût puisque le premier projet n'intégrait pas le coût de l'AMO.

Finalement, le conseil se prononce pour le 3<sup>ème</sup> scénario, sous réserve de l'obtention de la subvention de l'AMI et du respect par l'architecte de l'enveloppe allouée au moment de la présentation de l'avant-projet détaillé (APD).

#### **8°) Candidature à l'AMI régional :**

Comme évoqué dans le point qui vient d'être présenté, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) et du projet régional « Ambition 2024/ Terre de sport », monsieur le maire propose de déposer notre projet avec la demande de financement envisagée.

#### **9°) Convention EPF :**

Monsieur le maire expose la situation de la maison de monsieur Troyes sur la place Dastros. Il propose que, comme pour les opérations précédentes, une convention soit passée avec l'Etablissement Public Foncier, établissement public industriel et commercial dépendant de l'Etat, pour réaliser cette opération.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

#### **10°) Fête de l'ail :**

Le 20 août 2020, nous avons réalisé la fête de l'Ail, qui a rencontré un certain succès, malgré le contexte que l'on connaît.

Pour faciliter le financement, il nous faut demander les subventions prévues auprès du conseil départemental du Gers et du conseil régional d'Occitanie.

Demandes adoptées à l'unanimité.

#### **11°) Délégation au SDEG :**

Notre commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Gers (SDEG). Pour autant, certaines compétences peuvent, en option, être déléguées à ce syndicat.

Le conseil décide, à l'unanimité, de déléguer les options suivantes :

##### **\* option dans le domaine de l'éclairage public :**

- la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière, notamment extension, renforcements, renouvellements, mises en conformité.

- la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière.

- la contribution de la collectivité au service assuré est fixée par le comité syndical.

\* option dans le domaine de la signalisation lumineuse et de la régulation du trafic :

- la maîtrise d'ouvrage des investissements de signalisation lumineuse et de régulation du trafic notamment extensions, renforcements, renouvellements, mise en conformité ;

- la maintenance préventive et curative des installations de signalisation lumineuse et de régulation du trafic ;

- la contribution de la collectivité au service assuré est fixée par le comité syndical.

\* option dans le domaine des infrastructures d'approvisionnement pour véhicules électriques, gaz ou hydrogène :

- véhicules électriques et hybrides rechargeables :

La mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules ou hybrides rechargeable.

- véhicules au gaz GNV et bio GNV :

La mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures d'approvisionnement, nécessaires à l'usage des véhicules au GNV (Gaz Naturel Véhicule) et au bio GNV raccordées au réseau de distribution de gaz naturel.

- véhicules hydrogène :

La mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures d'approvisionnement, nécessaires à l'usage des véhicules hydrogène.

**12°) Aménagement du lac et de la base de loisirs :**

Pour faciliter la mise aux normes du système de renouvellement et de traitement des eaux de baignade, monsieur le maire indique qu'il conviendrait d'installer une pompe d'une certaine puissance. Une étude est en cours à ce sujet.

Pour la réalisation de ce projet, il convient que, dès maintenant, les demandes de financement soient déposées.

Subvention	Montant HT (€)	Taux (%)
Etat DSIL	86 000 €	50%
AUTOFINANCEMENT	86 000€	50 %
TOTAL	172 000€	100%

Le conseil se prononce favorablement sur cette demande.

### **13°) Subvention exceptionnelle :**

L'Arcade a proposé une manifestation particulière, prenant appui sur une soirée et un après-midi, les 5 et 6 septembre, autour du conte, de la flûte, du chant et de l'orgue, avec le concours de professionnels de très haut niveau.

A ce titre, l'association demande un concours exceptionnel de 1 050 €.

Le conseil donne une suite favorable à la demande.

### **14°) Acquisition de matériel médical :**

Le Docteur Bouchard nous a proposé l'acquisition du matériel qu'il a apporté pour équiper le bureau mis à sa disposition, pour un montant de 5 000 €.

Le conseil se prononce favorablement.

### **15°) Règlement intérieur du conseil municipal :**

Nouveauté pour notre mandat, la loi fait obligation, pour les communes de 1 000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur et ce dans les six mois qui suivent leur installation.

Un groupe de travail est constitué comprenant mesdames Clamens et Villadiou et messieurs Tourisseau et Cuquel.

Ils devront faire des propositions pour le prochain conseil.

### **16°) Questions diverses :**

Monsieur le maire évoque une proposition d'une entreprise pour réduire le nombre de pigeons dans notre commune. Le devis proposé, 4 538,88 €, trop élevé est refusé.

Il indique la nécessité d'un contrat de maintenance du panneau électronique pour lequel un devis d'un montant de 900 € TTC est proposé. Le conseil se prononce défavorablement.

Il fait part ensuite de la possibilité d'un audit pour faire le point sur notre situation informatique et téléphonique et d'une réalisation sur la mise en réseau des divers points communaux. Après débat sur la reconnaissance de l'utilité d'une telle réflexion, le conseil indique que les montants proposés sont trop élevés.

AXA propose une assurance santé qui s'adresserait à l'ensemble des saint-clarais. Le conseil que cette couverture existe déjà et qu'il appartient à la compagnie d'assurance de s'adresser directement aux saint-clarais.

Madame Trecat souhaite que soit traité le cheminement piétonnier de l'avenue de Gascogne, maintenant que la route départementale vient de faire l'objet de gros travaux par le département. Monsieur le maire, après un large échange, demande à la commission d'examiner la situation et de faire des propositions, y compris chiffrées.

Est ensuite évoquée la question d'un devis pour le monument aux morts, avec une dépose et une repose du monument.

Monsieur Ternier attire l'attention des conseillers sur l'intérêt qu'il y aurait à proposer des solutions pour le soutien scolaire et l'aide aux devoirs. Monsieur le maire lui confie le dossier à charge pour lui de faire des propositions prochainement.

L'Office du Tourisme propose de faire découvrir aux conseillers Saint-Clar. Il est proposé la date du 26 septembre, rendez-vous étant donné devant l'office.

Madame Trecat souhaite que soit renouvelée l'action nettoyage du village. Elle réfléchit à pouvoir proposer la meilleure opportunité en terme de calendrier.

Monsieur le maire indique que la fête du village, habituellement en juin, se tiendra les 18, 19 et 20 septembre. Le vendredi soir, un hommage sera rendu aux bénévoles qui ont bien aidé la population pendant le confinement. Le samedi, concours de boules l'après-midi et repas avec un traiteur le soir et dimanche, petit orchestre musical sous la halle.

\* \* \*

La secrétaire de séance,

S. Bordes